

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le mouvement modéré de hausse des taux se confirme en août

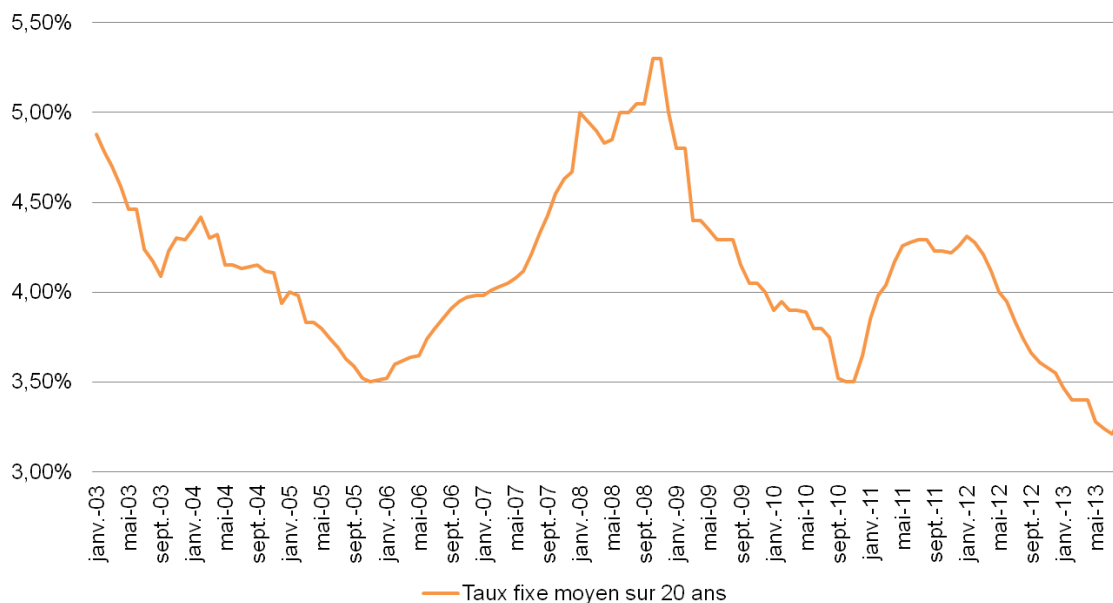
Paris, le 1^{er} août 2013 – A l'approche de la trêve estivale, plusieurs banques ont d'ores et déjà communiqué leurs taux pour le mois d'août. 70 % d'entre elles ont légèrement augmenté leurs barèmes (0,10 point en moyenne). Le point bas des taux pourrait donc avoir été atteint le mois dernier, même s'il est difficile d'anticiper quelle sera l'évolution pour septembre, mois traditionnellement riche en transactions immobilières et donc clé pour les banques.

70 % des nouveaux barèmes reçus affichent des hausses de taux pour le mois d'août

La tendance observée en juillet semble se confirmer pour le mois d'août. Sur les premiers barèmes reçus – déjà nombreux, en raison de la trêve estivale – 70 % affichent une hausse allant de 0,05 point à 0,30 point (0,10 point en moyenne). Seules trois banques baissent leurs taux, dont l'une suite à une hausse le mois dernier. Même si ce mouvement de remontée reste très progressif et modéré, **les taux moyens ressortent, pour la 1^{ère} fois depuis janvier 2012, en hausse de 0,08 point en moyenne : 2,98 % sur 15 ans, 3,29 % sur 20 ans, 3,64 % sur 25 ans et 4,29 % sur 30 ans.**

« Le mouvement de hausse se confirme en août, toutefois, sur longue période, les taux restent à un niveau historique et encore inférieur au précédent plus bas de fin 2010. Le taux de l'OAT 10 ans se stabilise depuis début juillet aux alentours de 2,30 %... Comme septembre est traditionnellement un mois riche en transactions immobilières et donc clé pour les banques, si remontée il y a le mois prochain, elle ne devrait être que très modérée » analyse Hervé Hatt, président de meilleurtaux.com.

Historique du taux fixe moyen sur 20 ans



source : meilleurtaux.com

Une fenêtre de renégociation encore ouverte, mais plus pour longtemps...

En juillet, plus de 7000 demandes de renégociation ont été déposées sur le site meilleurtaux.com. « Nous recevons encore un nombre important de demandes de renégociation même si cela représente deux fois moins de dossiers qu'en janvier. Les emprunteurs ont conscience qu'il est encore temps d'effectuer cette opération. Ceux qui ont obtenu des taux supérieurs à 4,30 % sur 20 ans ou 4,50 % sur 25 ans ont encore des possibilités de renégocier avec des économies potentielles à la clé. Mais il ne faut pas trop tarder... » explique Sandrine Allonier, responsable des études économiques de meilleurtaux.com.

À propos de Meilleurtaux – www.meilleurtaux.com

Depuis sa création en 1999, Meilleurtaux conseille les particuliers à la recherche d'un crédit immobilier. Il les met en relation avec les établissements bancaires susceptibles de leur accorder la meilleure solution de financement (taux du

crédit, assurance de prêt, etc.), compte tenu de leur profil et de leur projet. Les services sont accessibles à partir du site Internet, via les plates-formes téléphoniques, ou auprès de l'une des 160 agences à Paris et en région.

Contacts presse

Sandrine Allonier

Tél. : 01 41 97 98 67

communication@meilleurtaux.com